



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

PROJET D'ACCESSIBILITÉ RURALE ET DE RÉSILIENCE (PARR)

DP-CE-PARR-002

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN
OUTIL DE TABLEAU DE BORD CAPTURANT LES PRINCIPAUX INDICATEURS
DE DÉVELOPPEMENT ET LES INVESTISSEMENTS AU NIVEAU RÉGIONAL**

BANQUE MONDIALE
FINANCEMENT NON REMBOURSABLE DON D6690-HT

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

La République d'Haïti a reçu un financement d'un montant équivalent à 108 millions de dollars des États-Unis d'Amérique de la Banque Mondiale, pour la mise en œuvre du Projet d'Accessibilité Rurale et de Résilience (PARR) en vue de développer un programme de mobilité durable, incluant la réhabilitation de points critiques pour une meilleure connectivité rurale et la résilience des réseaux primaires et secondaires, ainsi que le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles pour la gestion des actifs routiers. L'Unité Technique d'Exécution (UTE) du Ministère de l'Économie et des Finances (UTE/MEF), co-exécutant avec l'Unité Centrale d'Exécution du MTPIC (UCE/MTPIC), est chargée de mettre en œuvre les nouvelles sous-composante 1.3 et 5.2 financées respectivement à hauteur de US\$7 millions et US\$1 millions, à titre de financement additionnel pour poursuivre les activités du projet BCA et financer la mise en place d'un outil, sous forme d'un « Tableau de Bord » permettant de capturer les principaux indicateurs de développement et les investissements au niveau de la Boucle Centre–Artibonite. Elle a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « Développement d'un tableau de bord capturant les principaux indicateurs de développement et les investissements au niveau régional ».

L'objectif général de la mission est de mettre en place un outil informatique qui rassemble l'ensemble des données, informations, connaissances, etc. qui sont disponibles dans la zone du projet ou qui seront disponibles à terme. Tout cela, en vue de rendre accessible l'ensemble de ces contenus en un seul point et de continuer à alimenter les réflexions sur l'aménagement du territoire en vue d'identifier d'autres projets répondant réellement aux besoins de la population.

Les données à collecter couvrent :

- Les tendances démographiques (les paramètres classiques : pyramide des âges, qualifications, activités, taux de scolarisation, etc.) ;
- L'activité économique (source et niveau de revenus, niveau d'investissement public et privé, secteurs porteurs de l'économie, consommation, marchés) ;
- L'emploi dans la région (secteurs, intensité, influence sur la consommation, l'habitat, les mobilités) ;
- Les sites patrimoniaux ;
- Les services publics ;
- Les projets en cours ;
- La densité de l'habitat ;

- La présence d'infrastructures d'intérêt public ;
- Le réseau routier ;
- Le réseau hydrographique ;
- Les unités administratives ;
- La toponymie des lieux ;
- L'altimétrie ;
- L'occupation des sols ;
- Les données hydro climatiques ;
- Les risques ;
- La mobilité et l'accessibilité ;
- Le zonage (des documents d'urbanisme)
- Les informations en lien avec le changement climatique
- Toute autre donnée spatialisée ou pas.

La durée totale de la prestation est de dix (10) mois.

L'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Économie et des Finances invite les firmes (Consultants) admissibles à manifester leurs intérêts à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes (Consultants) intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont les suivants :

- Avoir au moins 8 années d'expérience dans la conception et l'édition de systèmes d'information géographique ou de technologies d'optimisation géographique et en faire la preuve ;
- Démontrer une capacité logistique pour la réalisation de la mission ;
- Disposer d'une équipe pluridisciplinaire couvrant tous les champs de la consultation.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 3.14 des *Règlement de passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projet d'investissement (FPI) (version juillet 2016, révisée en novembre 2018)*, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives sous la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) telle que décrite dans les *Règlement de passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projet d'investissement (FPI) version juillet 2016, révisée en novembre 2018*.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : Unité Technique d'Exécution (UTE) 26, rue 3 – Pacot, Port-au-Prince, de 8h A.M. à 4h P.M. ou par courrier électronique à l'adresse suivante: passation.marches@ute.gouv.ht. Ils pourront également consulter les termes de référence via le site www.ute.gouv.ht.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par correspondance écrite ou par courrier électronique, au plus tard **le 4 février 2022**.

Unité Technique d'Exécution (UTE)

26, rue 3 – Pacot, Port-au-Prince, Haïti

Tél. : (509) 28 13 02 90 / 29 41 02 90

Adresse électronique : passation.marches@ute.gouv.ht